

Nexloop FTTO

Sujet		Conditions spécifiques
Conditions des informations préalables à la commande	Résultats de l'éligibilité	Les tarifs proposés dans l'éligibilité ne sont pas engageant
Conditions de commande et suivi des déploiements	Difficulté exceptionnelle de construction	Sur devis
	Intervention supplémentaire en heures ouvrées	350€
	Déplacement à tort	300€
	Desserte interne fibre au-delà de 100m	Sur devis
Conditions d'annulation de commande	Annulation avant visite technique	350€
	Annulation de commande après la Visite Technique et avant la mise en service	1 000€
	Annulation de la commande après mise en service	100% des Frais de mise en service et 100% des mensualités sur la durée totale d'engagement
Conditions de modification de Service	Upgrade de débit	Sur devis
	Downgrade de débit	Sur devis
	Déménagement	Non réalisable
Conditions de résiliation	Délai de préavis de résiliation	1 mois
	Résiliation anticipée	100% des Frais de mise en service et 100% des mensualités sur la durée totale d'engagement
	Adresse de restitution des équipements	58 Avenue Emile Zola 92100 Boulogne Billancourt
	Non restitution du matériel	500€
Conditions liées au Service-Après-Vente	Signalisation transmise à tort en SAV sans déplacement	150€
	Signalisation transmise à tort en SAV avec déplacement HO	400€
	Signalisation transmise à tort en SAV avec déplacement HNO	650€

Sujet	Conditions	Cas de Force majeure
Conditions de non applicabilité de la GTR	<p>Les pénalités susvisées ne sont pas dues lorsque le manquement résulte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - du fait du Client, et en particulier du non-respect de ses obligations précisées dans le Contrat - du fait d'un tiers - d'un cas de force majeure 	<p>Evénements climatiques dont l'occurrence et/ou la violence sont exceptionnelles, les inondations, la foudre, les incendies, la sécheresse, les éruptions volcaniques, les épidémies, les actions syndicales ou lock-out, les guerres, opérations militaires ou troubles civils, coups d'état, les attentats, le sabotage, les perturbations exceptionnelles d'origine électrique affectant le réseau ainsi que les restrictions légales à la fourniture des service de communications électroniques, et de façon générale, tout événement ayant nécessité l'application par l'autorité publique de plans locaux ou nationaux de maintien de la continuité des services de communications électroniques.</p>